

LES « BORNES ARMORIÉES » dans l'histoire du Mâconnais

Jean Comnier

Ces bornes, élégantes, bien sculptées et de belles dimensions en général, matérialisaient sous l'Ancien Régime les limites d'un territoire seigneurial ou ecclésiastique. Elles étaient assez nombreuses autrefois dans nos campagnes. Certaines étaient placées sur des lieux de passage fréquentés ; d'autres, isolées dans les bois, servaient à délimiter des propriétés forestières, à l'époque apparemment défendues.



La borne armoriée de Péronne.



Carte de localisation des bornes armoriées.

Le motif gravé ou sculpté qu'elles portent ne comporte généralement ni date ni nom. Il était cependant compréhensible autrefois de populations rurales illettrées mais pour lesquelles les images peintes ou sculptées avaient un sens, comme l'iconographie religieuse. L'implantation de ces bornes avait une valeur juridique, pour délimiter un territoire au même titre qu'un acte notarié. Elles établissaient la possession d'un fief doté de certains droits : tels, selon le cas, la haute et basse justice, les tailles, les corvées, les dîmes, les droits de laods, etc. La fabrication et la pose de ces bornes ne pouvaient d'ailleurs avoir lieu, en principe, qu'à partir d'une décision légale dont on retrouve parfois la trace dans les archives.

Ainsi l'ordonnance promulguée vers 1570 par Bénigne Jacquemin, Conseiller du Roi, Maître des Comptes à Dijon, autorisant Claude de Saint Julien, capitaine châtelain et receveur de la terre

et seigneurie de Brancion et Cortevaix à « sculpter en pierre les armoiries du Roy, notre dit seigneur, enlevées avec la couronne dessus, d'un côté, et de l'autre côté les armes des seigneurs contre lesquels se feront les débordements » (archives de la Côte d'Or, 33422, folio 59, texte cité dans un manuscrit de l'abbé Raffin sur Julien de Balleure).

Le problème de leur âge se pose souvent en l'absence, sauf de très rares exceptions, de toute inscription. Il faut donc avoir recours au graphisme du motif représenté, qui a évolué dans le temps, pour en évaluer l'ancienneté. Pourquoi les bornes armoriées nous sont-elles parvenues en si petit nombre ? Beaucoup ont bien entendu été détruites à la Révolution ou réemployées dans des constructions. Elles symbolisaient des possessions foncières et des privilèges honnis, comme les terriers et les titres de propriété livrés aux flammes des bûchers ou dispa-

rus dans l'incendie des châteaux. Quelques historiens ou chroniqueurs de la région mâconnaise se sont intéressés à ces témoins des anciennes structures territoriales, civiles et religieuses, pour en signaler ponctuellement l'existence : tels Léon Daclin ou Godefroy de Leusse, et plus récemment Roger Perraud, Robert Choignard, Maurice Bonnefoy et surtout François Cognot. Plusieurs de ces bornes sont toujours en place et il serait utile de vérifier leur bonne conservation. D'autres, qui risquaient de disparaître ont été extraites de leur emplacement d'origine et déplacées. C'est le cas de trois d'entre elles, toujours conservées à l'Hôtel Senecé de l'Académie de Mâcon. Mais il en existe

sans doute d'autres que nous ne connaissons pas dans les réserves lapidaires des musées. L'auteur de ces lignes, souhaite seulement attirer à nouveau l'attention des lecteurs sur ces éléments du « petit patrimoine » qui concernent l'histoire locale et dont la protection s'impose. Elles ont souffert en effet à la fois du désintérêt de certains exploitants qui les ont détruites ou déplacées car elles gênaient leur travail mais aussi, paradoxalement, de « collectionneurs de vieilles pierres » qui s'en sont emparés. Comme pour toute pièce archéologique le déplacement de ces témoins est à proscrire, s'il n'est pas motivé par un impératif de protection. Leur étude systématique, qui impliquerait



Borne de Leynes, Abbaye de Tournus

de nombreuses prospections sur le terrain, reste à faire. C'est dans la région du Mâconnais central qu'elles semblent avoir subsisté en assez grand nombre (cf. la carte, fig.1) et il en existe sûrement à découvrir dans les massifs forestiers du Mâconnais central. À notre connaissance aucune d'entre elles n'a été classée ou inscrite au titre des Monuments Historiques.

LEYNES

La terre de Leynes, à 13 km au sud-est de Mâcon, fut concédée au monastère de Tournus par Charles le Chauve en 875, donation confirmée au 12^e siècle par le pape Calixte II. Les moines percevaient les dîmes du blé et des raisins à vinifier ainsi que les redevances des foires locales connues comme très importantes jusqu'au 19^e siècle. Ils exerçaient leurs droits de justice chaque année avec la protection de leurs vassaux en armes, dans la salle du tribunal.

On peut voir une grande borne armoriée en calcaire local jurassique au milieu d'une vigne située à droite de la route qui monte à la Grange du Bois, à la sortie du village (fig. 2). Est-elle à cet endroit dans sa position initiale ? Arrondie à l'origine à sa partie supérieure elle a été écornée et une fente transversale la traverse. Mais sa sculpture en léger relief est presque intacte et reproduit les armes de l'abbaye de Tour-

nus : une crosse de forme assez compliquée, sénestrée (à sa gauche), par une épée d'argent en « pal » (pointe en haut). Ce décor ne paraît pas antérieur au 18^e siècle. D'autres bornes devaient délimiter le domaine abbatial et une autre borne, identique à la première, a été scellée à l'entrée d'un restaurant sur la place du village de Leynes.

Les mêmes armoiries se détachent en tuiles de couleur sur le toit de l'ancien corps de logis du château fort de Leynes, construit en 1224 et dont les bâtiments encore debout dominent les maisons du village. Ce château avait subi de nombreux assauts pendant la guerre de Cent Ans. Pris, repris, vendu il changea plusieurs fois de propriétaire et fut incendié en 1471 par les armées de Louis XI. Racheté en 1716 par l'abbé de Tournus André-Hercule Fleury, celui-ci le fit réparer à grands frais, avant qu'il ne soit vendu comme bien national à la Révolution à un certain Jacques Laneyrie. La pose des bornes qui avait accompagné la rénovation du château et du domaine remonte donc selon toute probabilité au premier quart du 18^e siècle, date compatible avec le style du décor.

CLESSÉ

C'est dans cette commune du canton de Lugny, que M. Poulain, de Saint-Maurice-de-Satonnay remarqua en 1938 au cours d'une

promenade une dalle rectangulaire de calcaire à entroques arrondie à son sommet. Comme elle était en partie renversée, le propriétaire du champ, M. Claude Marie Guichard n'avait pas vu qu'elle portait un écusson gravé. Cette borne se trouvait au hameau des Mouchots, près du lieudit « Les Justices » où étaient dressées autrefois des fourches patibulaires, à proximité de l'ancien château. L'écusson qui mesure 16 cm de large et 19 cm de haut comporte trois chevrons en relief, qui sont les armes de la famille mâconnaise des Chevriers (d'argent à trois chevrons de gueules).

La maison des Chevriers de Saint-Mauris était une des plus anciennes et des plus illustres du Mâconnais. Ces seigneurs, qui prétendaient que leur fief ne devait foi et hommage à personne se disaient issus des comtes de Mâcon dont ils portaient les armes. Le même blason est d'ailleurs peint sur les murs latéraux de l'église de Saint-Maurice-de-Satonnay où l'on peut voir également, dans le chœur, les dalles funéraires du 17^e siècle de cette famille.

La borne armoriée des Mouchots a été transportée à Mâcon et elle fut longtemps exposée dans la cour d'honneur de l'Hôtel Senecé à gauche du grand escalier. Ayant été malencontreusement brisée en deux lors des travaux de rénovation du bâtiment, en 1989, elle a été mise à l'abri par mes soins dans une pièce du sous-sol, en attendant sa remise en état. Déjà privée de son bloc inférieur non sculpté, lors de son extraction, elle mesure actuellement 64 cm, hauteur qui correspond à la seule partie dépassant autrefois du sol. Elle figure dans l'inventaire des collections de l'Académie de Mâcon sous le n° 766. (fig. 3). Il existe trois autres bornes armoriées à Clessé, conservées dans le bâtiment du village dit « le Pressoir », selon F. Cognot. L'une d'elles, qui mesure 70 cm seulement se trouve comme la précédente privée de sa base massive autrefois enterrée. Elle porte en relief un chevron accompagné de trois croissants, deux en chef, un en pointe. Il s'agit bien

là des armes de la famille Pelleterat de la Borde, décrites ainsi dans les Nobiliaires : « d'azur à chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent 2 et 1 ». La famille Pelleterat, qui était d'origine bressanne, compta plusieurs conseillers, secrétaires et trésoriers du duché de Savoie. Son arrivée en Mâconnais date de 1544, l'épouse de Benoît Pelleterat, Magdeleine de la Bletonnière ayant apporté en dot le fief de la Borde (commune de Château). La forme de l'écusson est postérieure au 16^e par ses doubles esses peu prononcées. Selon F. Cognot, cette borne avait été placée soit par François Pelleterat de la Borde en 1748, soit lors de la reprise de fief par Louis Gérard né à Mâcon en 1747. Ce dernier avait appartenu à l'armée de Condé et tous ses biens avaient été confisqués à la Révolution. Elle aurait été implantée, selon le même auteur, à la limite des communes de Clessé et de Saint-Maurice-de-Satonnay. D'après M. Mornand, maire de Clessé, une des trois bornes connues jalonnait à l'origine « le chemin pierré », une ancienne voie romaine, au lieu dit les Bruyères.

Une des deux autres bornes conservées au Pressoir, dont il ne reste que la partie supérieure, mesurant 90 cm, porte, sans écusson, deux clefs en sautoir,



Borne de Clessé, aux armes des Chevriers

les pannetons en bas, caractéristique de l'église collégiale de Saint Pierre, à Mâcon « de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir ». Ces armes ne doivent pas être confondues avec celles de l'abbaye de Cluny où les clefs sont posées sur une épée figurée en pal. Une borne, d'origine exacte inconnue, qui présente le même décor de deux clefs en sautoir est conservée à l'Académie de Mâcon (n° d'inventaire 764).

VERZÉ

Cette borne armoriée a été signalée en novembre 1938, lors de la séance mensuelle de l'Académie de Mâcon, par M. Jannaud, membre associé. Elle se trouvait près de la limite de la commune voisine d'Igé, à droite de l'actuelle route D 85 au lieu dit « terre des lunes ». On y voyait la gravure du blason des Pelleterat de la Borde déjà décrit à propos de l'une des bornes de Clessé. L'écusson était de la forme dite « à la Tudor » avec une base en accolade du type en usage au 18^e siècle. Extraite de son emplacement original et placée autrefois à côté des autres bornes armoriées conservées dans la cour de l'Académie de Mâcon, elle a aujourd'hui disparu.

La localisation de cette borne à Verzé semble conforter l'attribution à François Pelleterat de la Borde de la délimitation par bornage de ses domaines très étendus en Mâconnais. En effet il avait épousé en 1748 (ou en 1744 selon F. Perraud) Françoise Moisson, héritière du château et du fief de la Douze, sis à Saint-Maurice-de-Satonnay.

PÉRONNE

Actuellement détenue par M. Pierre Dumoulin, dans sa maison de Péronne, la borne armoriée de cette localité a été trouvée à un emplacement repérable par de gros blocs de pierre mais dont le lieu dit n'a pas été divulgué. Elle mesure 1 m de longueur environ, 0,20 m d'épaisseur et son sommet est arrondi. Les motifs ne sont pas sculptés en relief mais simplement gravés sur une face : ce sont deux clefs croisées posées sur une épée en pal

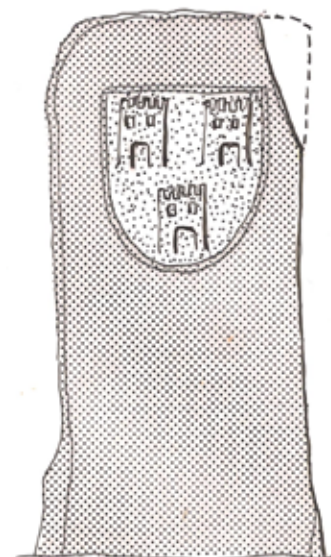
(pointe en haut), sans écusson, correspondant sans hésitation aux armes de l'abbaye de Cluny. Leur description héraldique est bien connue : « De gueules à deux clefs d'argent (alias d'or) posées en sautoir, traversées d'une épée de même en pal, la garde d'or, en bas ». Leur interprétation gravée par les tailleurs de pierre a donné lieu à bien des variantes comme nous le verrons sur les exemplaires de Blanot. Pour l'exemplaire de Péronne, d'après la forme de l'épée et de sa garde, ainsi que celle de la borne elle-même il est possible d'envisager une datation tardive (18^e siècle).

MONTBELLET

Deux bornes intéressantes ont été signalées dans cette localité en 1993, à l'occasion d'une prospection dans cette commune du Groupement archéologique du Mâconnais. Elles sont situées au nord de la ferme dite Moulin Chevalier, alignées en fait sur la limite actuelle des communes de Lugny et Montbellet, à 73 m l'une de l'autre. Il en existerait une troisième plus au nord, dans le bois proche du lieu dit « Creux de la Reine », disposée selon le même alignement. De forme rectangulaire ces deux bornes sont de section analogue (40 cm x 16 à 20 cm d'épaisseur) et visiblement apparentées ; qui plus est elles portent chacune un écusson en arc brisé simple inversé, à pointe centrale peu marquée. Les dimensions de ces écussons sont les mêmes (30 cm de haut et 27 cm de large) et leur forme indique le 15^e siècle. La borne sud mesure 110 cm de hauteur totale ; seule la partie supérieure, hors du sol lorsqu'elle a été plantée, a été taillée, la base, restée brute, étant plus large (53 cm) et massive. Un gros éclat a mutilé le sommet de la borne sans toutefois endommager le décor. La face tournée vers Montbellet (à l'est) est bien conservée et son décor très visible (fig. 4), l'autre face, très dégradée et dont on distingue seulement l'écusson ne l'étant pas. A l'intérieur sont dégagées en faible relief 3 tours crénelées, deux en chef troisième en pointe.

Ce blason est celui de la famille « de la Tour de Montbellet » (« de gueules à trois tours crénelées, d'or »). On trouve ces armes sur la pierre tombale, fragmentaire d'Alard de Montbellet, visible contre le mur septentrional de l'église abbatiale de Tournus où ce personnage a été inhumé en 1305, après avoir fait amende honorable. Sa réputation de « haut, cruel et redouté baron » avait en effet amené le Parlement de Paris à faire raser son château pour le punir de ses exactions. Dans son ouvrage de 1912, François Perraud donne, page 764, un dessin précis des armes des Montbellet, conforme à celui de la borne ici décrite.

La puissante famille noble des Montbellet est présente dans les chartes dès le 12^e siècle. En 1282 Aymon de Montbellet déclare qu'il tient en fief de l'évêque de Mâcon tout ce qu'il possède de diverses localités du Mâconnais (Archives de la Côte d'Or, B. 10934). Pierre de Montbellet, écuyer et lieutenant du capitaine châtelain de Brancion en 1450 n'ayant pas eu d'héritier mâle, le patronyme disparaît définitivement avec lui. Il est probable que ce soit lui qui a fait ériger cette borne à ses armes dans la première moitié du 15^e siècle. Sur la deuxième borne, l'écusson tourné vers le village de Lugny (à l'ouest) est difficile à lire car il a été très dégradé par les intempéries. Selon F. Cognot, d'après la disposition des traces de motifs qui subsistent, il pourrait avoir appartenu à la famille noble des « de Lugny » qui portaient les armes reproduites sur un dessin de François Perraud (1912, p. 391) : « D'azur, à trois quinte-

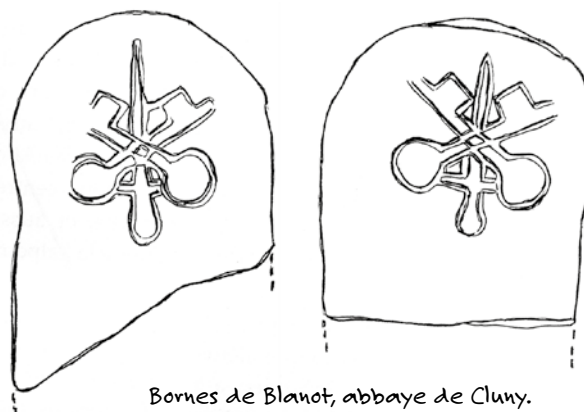


Borne de Montbellet, aux armes des Montbellet

feuilles d'or 2 et 1 et sept billettes de même 3, 1, 3 ». Ce blason est aujourd'hui bien connu puisqu'il figure sur l'étiquette des bouteilles de la cave coopérative de Lugny. Il est donc probable que ces bornes délimitaient les deux fiefs contigus de Lugny et de Montbellet. Leur situation topographique particulière, le long de la limite actuelle entre ces deux communes, héritée d'un lointain passé, rend d'autant plus plausible cette hypothèse.

BLANOT

On doit à Maurice Bonnefoy d'avoir mis en évidence dans cette localité célèbre par son prieuré et sa petite église romane, un ensemble de bornes armoriées semblables, une bonne quinzaine, à différents états de conservation. Elles avaient été enterrées ou réutilisées dans des murs après avoir été arrachées par les habitants de Blanot à la Révolution. Ces bornes portent un dessin assez rustique des armes bien connues de l'abbaye de Cluny, (fig. 5, d'après M. Bon-



Bornes de Blanot, abbaye de Cluny.



Borne de Chissey-lès-Mâcon,
aux armes du Roi.



Borne de Chapaize (Lancharre)
aux armes du Roi.

nefoy). Le motif figuré et la technique de la gravure, en creux, indiquent une fabrication locale en série de toutes ces bornes de délimitation. L'exemplaire n°1 a été découvert en 1993 par M. Sangoy, dans un mur de sa propriété, au hameau de Fougnières. Le second a été trouvé par M. Bonnefoy dans les fondations d'un escalier construit après 1789 qui donne accès à un étage du prieuré. Toutes deux paraissent avoir été brisées lors de leur enlèvement et privées de leur socle. Comme l'a rappelé F. Cognot, le prieuré bénédictin de Blanot était sous l'obédience directe de l'abbé de Cluny et son territoire dépendait sous l'Ancien Régime de la « justice mage de la mense conventuelle ». Celle-ci était placée sous l'autorité des instances judiciaires du Parlement de Paris et non du bailliage de Mâcon ou du Parlement de Dijon.

MONT SAINT ROMAIN

Léon Daclin (1867-1939) pharmacien, s'est attaché pendant une dizaine d'années à rechercher les bornes armoriées dans les forêts du Clunisois. Il en avait repéré trois en 1930 dans la forêt du mont Saint Romain, point culminant du Mâconnais (579 m), près du hameau de Culey (commune de Chissey-lès-Mâcon) et en avril 1936 une quatrième à l'occasion des travaux de triage des bois par des forestiers. Elles portent un écusson aux fleurs de lys et délimitaient le périmètre d'une des anciennes forêts royales. Aujourd'hui domaniales, elles étaient autrefois surveillées et

gérées par l'administration des Eaux et Forêts (devenue depuis 1965 l'Office National des Forêts). Daclin avait noté plaisamment que ces pierres « montent encore la garde autour des finages sylvestres dont seul le nom du maître a changé ». Plusieurs bornes de ce massif forestier, qui risquaient d'être volées ou détruites ont été mises en dépôt par Roger Perraud, Chef de district de l'O.N.F. dans la maison forestière de Saint Romain, à Bissy-la-Mâconnaise. Une autre, dont la partie supérieure est endommagée est toujours en place, à Chissey-lès-Mâcon en contrebas du fanum du Mont Saint Romain fouillé par Henri Parriat. Elle porte trois fleurs de lys en relief dans un encadrement ovale (fig. 6). Il serait utile de rechercher et de pointer exactement aujourd'hui, en système GPS, toutes ces bornes signalées à diverses reprises par plusieurs observateurs depuis un siècle, mais dont la localisation communale est imprécise, d'autant plus qu'elles se trouvent parfois placées justement sur d'anciennes limites.

CHAPAZIÈRE

Léon Daclin avait aussi prospecté la forêt domaniale de Chapaize et dans une communication à l'Académie de Mâcon de septembre 1926 il signale une borne très remarquable trouvée dans le canton forestier de Lancharre. Elle portait sur une face une croix

emblématique selon lui de l'ancienne abbaye, et sur l'autre un écusson montrant trois fleurs de lys en relief, surmontées d'une barre et d'autres motifs (fig. 7). Cette borne, dont la conservation sur place n'était pas assurée a été transportée à Mâcon et elle a été scellée au fond de la cour d'honneur de l'Hôtel Senecé, à gauche, entre deux fenêtres du sous-sol. Elle est entière, ce qui est assez rare, avec sa base massive non sculptée et mesure 121 cm de hauteur et 26 cm de largeur pour une épaisseur moyenne de 13 cm. La pierre est un calcaire coquillier rougeâtre gélif qui tend à se fendiller et à se desquamer. Il est possible qu'elle remonte au 17^e siècle ou même avant d'après le style d'apparence assez ancienne de ses reliefs sculptés (n° 765 de l'inventaire des collections de l'Académie de Mâcon)

CONCLUSION

Ce premier inventaire des bornes armoriées du Mâconnais reste très modeste si on le compare à ceux de l'Autunois et surtout de la région chalonnaise où Pierre Grivot, dans le dernier dénombrement qu'il a donné, en 1969, n'en compte pas moins de 359 ! Plusieurs ont été sauvées de la destruction lors des travaux de l'autoroute A6 dans les années 70. Certaines localités en ont fourni un grand nombre : telles les 17 bornes conservées de la seigneurie de Rully, illustrée par les Montessus, qui matérialisaient une frontière de plus de 20 km. Cet auteur a donné dans ses notes qui font suite à l'étude initiale sur la question de Louis Armand-Calliat et Pierre Chenu, d'intéressantes observations : par exemple si la limite que définissaient ces bornes coupait un chemin la borne n'était pas plantée au carrefour mais à une distance de 50 à 100 m. Il a aussi remarqué que les bornes remplacées lors d'un changement de fief étaient simplement brisées, laissant le pied en place, une nouvelle borne étant plantée à côté, sans que l'on cherche à sculpter sur la première les nouvelles armoiries. Celles-ci n'ont

été que très rarement martelées à la Révolution.

La chronologie qu'il donne des bornes armoriées du Chalonnais est également à retenir. Celles du 15^e siècle, très rares, sont massives, à sommet carré et sommairement taillées, parfois pas du tout ; l'écusson est aussi large que la taille de la borne le permet. Au 16^e la sculpture est plus soignée et au 17^e le sommet a tendance à s'arrondir et l'écu est plus souvent gravé que sculpté en bas-relief. Au 18^e la borne diminue encore de volume et le sommet est presque toujours arrondi ; quelques dates et des initiales apparaissent.

On remarquera toutefois qu'en Mâconnais les bornes armoriées ne servaient pas seulement à délimiter une « justice » c'est-à-dire un territoire où un seigneur exerçait sa juridiction mais qu'elles servaient aussi à fixer les limites d'une forêt royale, selon l'ordonnance de 1669. Il semble également que les armoiries ecclésiastiques ornant ces bornes aient été moins nombreuses en Chalonnais en raison d'une emprise territoriale plus modérée des abbayes de Cluny et de Tournus. Je tiens pour finir à remercier Alain Dessertenne et Roger Perraud qui m'ont donné l'un et l'autre de très utiles renseignements bibliographiques et topographiques pour la mise au point de cette notice.

BIBLIOGRAPHIE

- PERRAUD (François), 1912. *Les environs de Mâcon en Saône-et-Loire – anciennes seigneuries et anciens châteaux*. Mâcon, Protat frères imprimeurs, tome 1, 816 p. ; tome 2, 274 p.
- DACLIN (Léon), 1926-1936. Communications sur les bornes armoriées. *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. XXV, p. XXV, XLVI, XLVII, LVI ; t. XXVII, p. XVIII ; t. XXXI, p. XXVI.
- ARMAND-CALLIAT (Louis) et CHENU (Pierre), 1958-1959. Nouvelles bornes armoriées chalonnaises. *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalons-sur-Saône (M.S.H.A.C.)*, t. 35, p. 112-120.
- GRIVOT (Pierre), 1964-1965. Bornes armoriées inédites. *M.S.H.A.C.*, t. 38, p. 93-103.
- GRIVOT (Pierre), 1968-1969. Bornes armoriées du Chalonnais. *M.S.H.A.C.*, t. 40, p. 59-62.
- COGNOT (François), 1993. Bornes armoriées en Mâconnais. *G.A.M.INFO., Bull. ronéotypé*, p. 9-23.